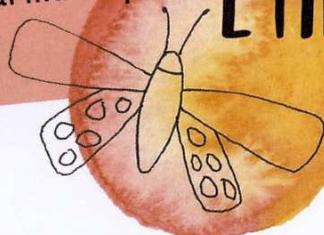


n° 23 mai 2021
le journal municipal de



L'ABERGEMENT-DE-VAREY



La nature se métamorphose, les jours s'allongent, on observe le ballet des hirondelles dans le ciel, le coucou chante, tout est réuni pour nous rappeler que le printemps est bien arrivé, mais la Covid-19 ne nous lâche pas.

Nous sommes dé-confinés, avec un couvre-feu qui devrait s'alléger un peu plus avec le temps qui passe, nous nous croisons avec nos masques. Le renforcement de la vaccination pour tous, l'enthousiasme qui ne nous a jamais lâché, l'espoir d'un avenir meilleur, ne doivent pas nous faire oublier que la vie continue. Espérons que, bientôt, nous puissions revoir les sourires de chacun.

Nous sommes toujours bien décidés à prendre en main notre destinée et à privilégier la qualité de vie qui caractérise notre village débordant d'initiatives.

Les projets de travaux sont engagés, réfection du clocher de la Mairie, aménagement de la place du pèse-lait, création d'un bâtiment technique et d'une halle, sécurisation de l'arrêt du bus scolaire et mise aux normes handicapés, aménagement de la route départementale pour réguler les excès de vitesse dans la traversée du village. Ces travaux s'élèvent à 300 000 €, ils sont subventionnés par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain. Ces travaux seront réalisés par des entreprises locales.

La bibliothèque a été réorganisée, elle est ouverte à tous en accès libre les jours d'ouverture de la Mairie. La salle polyvalente a été relookée, et attend l'autorisation d'être remise en service.

En attendant de se retrouver, gardez le moral et prenez bien soin de vous.

Max ORSET



SOMMAIRE

EDITO DU MAIRE	1	ZOOM		DU COTÉ DES JEUNES	8
RETOUR SUR...	2	Histoire d'eau - partie 1	6	ILS HABITENT ICI...	9
UNE PAGE D'HISTOIRE...		Du solaire au village ?	7	AGENDA	9
La Grange Blanchard	4	Extinction des éclairages publics	7	INFOS PRATIQUES	11
		C'EST DE SAISON	8		

Retrouvez toutes les informations sur le village sur le site www.abergement-de-varey.fr et suivez les actualités sur Illiwap

RETOUR SUR...



Cérémonie en mémoire des événements de la ferme de la Montagne du 8 février 1944.
La cérémonie e eu lieu le 9 février 2021.

Cette année, les pompiers n'ont pu vendre leur calendrier en porte à porte. Ils étaient donc le 30 janvier, sur la place du village.



La salle des fêtes a pris un coup de jeune ! Sol et mur se sont parés de nouvelles couleurs.



RETOUR SUR...



Travaux de rénovation de la toiture du clocher de la mairie.



C'est sous le soleil qu'à pu avoir lieu la cérémonie du 8 mai commémorant la fin de la seconde guerre mondiale en 1945.

Les travaux du pèse-lait ont commencé. Cette première tranche concernait l'électricité.



UNE PAGE D'HISTOIRE...

LA GRANGE BLANCHARD

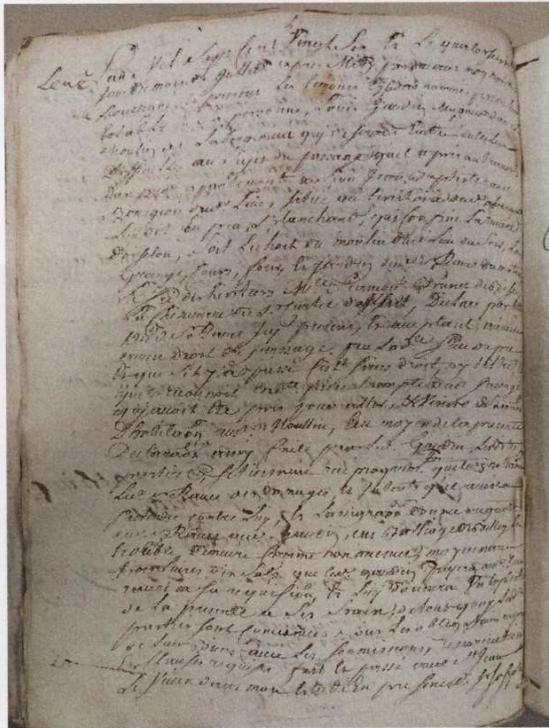
La grange Blanchard aujourd'hui disparue était située à l'Est du moulin (au matin comme indiquaient les actes notariés de l'époque), côté sud de la maison de Mme Goiffon rue de la charmette. Ce domaine faisait partie du patrimoine de la famille Monin au même titre que le Domaine de la Montagne et de la Bonnatière. En 1722 Me Claude Philibert Monin avocat au parlement meurt dans sa maison de l'Abergement (château actuel) et dans son testament du 18 juin il fait de ses neveux Jean Baptiste Ravet et François Laporte « ses héritiers généraux et universels ».

En 1723, ils s'accordent pour se répartir les biens de leur oncle :

« L'an mil sept cent vingt trois et le neuvième jour du mois de décembre après midy par devant moy notaire royal soussigné et en présence des témoins cy bas nommés se sont personnellement établis Sieur François Laporte marchand d'uterive et Jean Baptiste Ravet bourgeois demeurant à l'Abergement tous deux qualité d'héritiers par égale part et portion de Me Claude Philibert Monin leurs oncles en son vivant avocat en parlement demeurant à l'Abergement ; lesquels parties en leur bon grès et vouloir pour eux et les leurs font ce partage et divisions de tous les biens à eux délaissés par ledit Me Claude Philibert Monin leur oncle ... est arrivé sera et appartiendra ... audit Jean Baptiste Ravet le domaine d'en bas appelée la grange Blanchard avec les bâtiments et terres en dépendantes ... »

Dans un acte de justice de 1726 opposant Louis Gaudin meunier du moulin et Jean Baptiste Ravet il est précisé que la grange Blanchard se compose d'une grange, d'une cour, d'un four et d'un jardin.

Pour exemple ci-dessous retranscription partielle d'un acte de grangeage du domaine (Manière de donner une terre à bail, en prenant pour la rente la moitié des fruits) :



« L'an mille sept cent vingt neuf et le dix neuvième jour du mois d'avril avant midy, Sr Jean Baptiste Ravet bourgeois de Labergement a donné en grangeage à Louis Siguet laboureur de Dalivoy le domaine qu'il a audit Abergement appelé grange Blanchard avec les prés et chènevières en dépendant et ce pour le temps et termes de 6 ans commencé dès ce jourd'hui » Pendant ce temps « ledit Siguet sera tenu de demeurer avec sa famille dans les bâtiments de ladite grange qu'il sera tenu de tenir en état à ses frais. Les fruits ... que ledit Siguet ramassera et produira aussi à ses frais seront partagés par moitié avec ledit Ravet ». Ce dernier lui fournira les semences nécessaires, « à savoir soixante mesures de quinze bichettes d'orge puis vingt bichettes orge ..., vingt bichettes d'avoine et onze de fèves ». Ledit Ravet a remis audit Siguet, pour la culture des fonds de ladite grange, « six bœufs arables au prix de deux cent soixante-dix-huit livres et deux vaches au prix de quarante-deux livres ». Ledit Sr Ravet prélèvera « la somme de trois cents vingt livres à la fin de l'année sur le bétail de ladite grange duquel ledit Siguet promet en avoir soin ». Si il a quelques profits sur le bétail ils seront partagés entre eux par moitié après que le capital de trois cent vingt livres soit prélevé par ledit Sr Ravet, « Ledit Sr Ravet pourra si bon lui semble garder le bétail ...ou se faire payer en argent selon son choix... Ledit Siguet prend deux charrues en bon état, un charriot de charrue, deux boucles de cuir, deux cordes ... un trident, un tombereau avec ses bœufs

UNE PAGE D'HISTOIRE...

LA GRANGE BLANCHARD (SUITE)

ferrés et bottés, deux timons de chêne, deux fourchettes d'un bérôt à charrier la prise d'un échelier de deux roues ferrées ... qui seront rendus à la fin du grangeage. Ledit Sr Ravet prélèvera pour le servis des fonds dudit domaine six bichettes de froment et autant d'avoine annuellement. Ledit Sieur Siguet devra planter toutes les années la quantité de trois pommiers, trois poiriers, trois noyers et deux cent aubépines pour l'amélioration du domaine et si il venait à y manquer il sera tenu de payer pour chaque pied d'arbres dix sols et six sols par chaque pied d'aubépines. Il devra aussi nourrir tous les ans deux cochons dont un sera acheté par ledit Sieur Ravet ... Ledit Siguet se chargera de faire toutes les voitures nécessaires dans la maison dudit Ravet et faire toutes les labours nécessaires dans ses chenevières sans aucune rétribution que les frais de bouche... Ledit Siguet promet de faire toutes les labours nécessaires du fonds et des dépendances dudit domaine et devra en user en bon père de famille. »

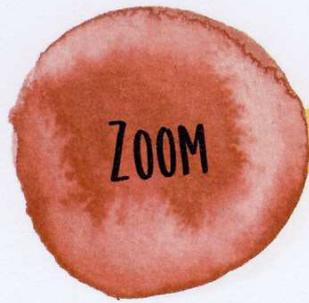
Louis Siguet meurt en 1739.



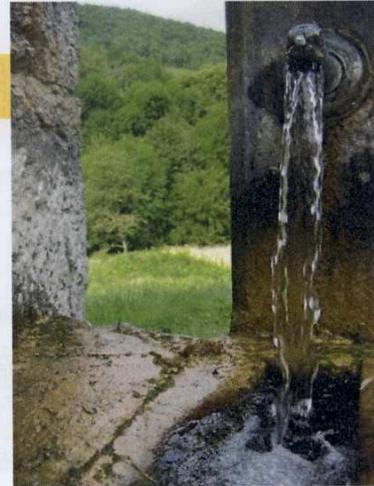
Extrait du cadastre - 1828

Le 22 mai 1731, Benoit et le dit Louis Bigot père et fils prennent le domaine en grangeage. En 1741 un nouvel acte appelé accroissement de grangeage précise que le dit Sieur Jean Baptiste Ravet fournit au Sieur Bigot, en plus de ce qui avait été apporté en 1731, « deux mères vaches ... au prix de soixante trois livres qui demeureront entre leurs mains aux mêmes clauses, charges et conditions dudit premier acte et augmenteront ledit cheptel de la même somme de soixante trois livres. Pour rétribution et grangeage tenu seulement lesdits Bigot, de leur gré, délivreront annuellement audit Sieur Ravet quatre livres de beurre pour chacune d'entre vaches dans le temps de l'année qui leur sera le plus convenable » ... La grange restera dans la famille jusqu'au décès en 1838 de Mme Claudine Ravet veuve de M. Alexandre Gabriel Ravet. M. Ravet était maire de 1792 à son décès en 1824 à l'exception d'une année.

Sources : actes notariés détenus par les archives départementales de l'Ain et cadastre de 1828



HISTOIRE D'EAU – PARTIE 1



Nous utilisons l'eau pour boire et nous laver aussi naturellement que nous respirons. Notre village a le privilège et la chance d'avoir une source d'eau pure et celle-ci est traitée par un passage au travers de rayons ultraviolets. Nous bénéficions par les collines de nombreuses sources qui ont permis l'implantation du village autrefois, le développement des cultures, de l'élevage, l'activité des meuniers, les cordeliers, les pisciculteurs, et d'autres métiers. Les milieux naturels, les forêts et les prés, la faune et la flore sont aussi les témoins de sa présence.

Pourtant, son histoire, jusqu'à la mise en place récente de nouveaux équipements d'eau potable et d'un réseau d'assainissement est riche et complexe. L'eau est pure et omniprésente, alors pourquoi cette complexité ?

Nous utilisons beaucoup plus d'eau qu'autrefois. L'eau courante est installée depuis les années 1950. Les assainissements individuels par des fosses septiques dans les caves ou les cours des maisons sont devenus un problème pour l'hygiène, et un système collectif a été mis en place. Nous n'allons plus chercher l'eau à la fontaine la plus proche, et les toilettes sont à l'intérieur des maisons (ce qui était choquant pour les anciens). Les salles de bain, baignoires et douches sont devenues la norme. Tout cela nous semble naturel mais l'usage moderne de l'eau demande des efforts importants aux collectivités.

L'eau est un bien commun, on ne peut pas vivre sans eau. Elle est le point de départ essentiel à toute implantation humaine. La question de sa gestion publique ou privée se pose de façon d'autant plus accrue que le réchauffement climatique limite son accès dans plusieurs points du globe. Pour résumer, l'eau coûte cher, elle devient rare et il faut gérer au mieux cette situation. Fort de ces constats, notre village œuvre pour préserver sa ressource en eau et en conserver la gestion.

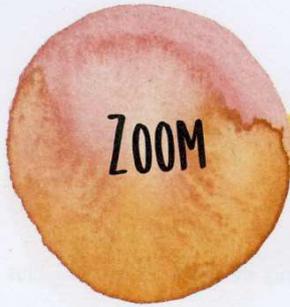
Il paraît essentiel que chaque habitant de l'Abergement-de-Varey ait plus de connaissances sur notre eau, qu'il ait conscience de ses enjeux locaux à plus ou moins grande échelle. Nous aborderons notre propre histoire de l'eau, la ressource, l'équipement des sources puis la mise en place des réseaux. Nous pourrions également nous intéresser à des périmètres voisins, celui de la plaine de l'Ain, de la rivière d'Ain, de nos villes et de contrées plus lointaines remarquables par l'usage qu'elles en ont fait.

L'origine de notre eau est liée à la géologie. Le substrat du territoire est constitué de roches calcaires ayant évolué en une formation spécifique, le karst. Celui-ci est à la fois un modelé de relief et un type de ressource en eau. Le paysage est marqué par des affleurements de roche claire et burinée par la corrosion, manifestation du travail de l'eau. Vite enfouie dans la masse rocheuse, l'eau génère alors des modelés souterrains qu'elle anime par ses écoulements, créant un monde qui n'a pas d'équivalent en surface. Les eaux issues des karsts sont considérées comme les plus sensibles aux perturbations et aux pollutions liées à l'homme. Les karsts de type transmissif, faiblement recouverts par un sol et par la végétation, présentent un faible pouvoir filtrant et auto-épurateur. Ils sont, de ce fait, particulièrement vulnérables aux phénomènes de turbidité et de contamination bactérienne. C'est pourquoi la quantité et la qualité de la ressource locale en eau constituent un véritable enjeu, de préservation de la végétation et de protection des sols dans les bassins versants, de maîtrise des risques de pollution lors des différentes étapes de la gestion de l'eau, et de conduite efficace des systèmes techniques de distribution de l'eau.

Les anciens ont équipé les sources de bassins de captage et de conduites pour servir les fontaines, les bacs abreuvoirs et lavoirs. Parmi les sources pérennes, il y avait la Flachère en rive gauche de l'Oiselon vers la Croix Sainte-Marie, qui alimentait plusieurs fontaines. Il y a surtout la Louvatière, en rive droite Chez les Lièvres. Achetée par la commune à un particulier en 1892 afin de garantir la mise à disposition de son eau pour la collectivité, cette source fournit aujourd'hui le réseau qui alimente l'ensemble du village à l'exception du hameau de Côte Savin qui est connecté au réseau d'Ambroay. Une conduite en sortie du captage transporte l'eau par gravité jusqu'à la station de pompage située place du Pèse-lait, d'où elle est remontée et stockée dans les réservoirs de Dalivoy et du Village pour être ensuite traitée et distribuée au niveau de chaque usager et des bornes à incendie.

Un article sera consacré à la source de la Louvatière, ses caractéristiques et son contexte géologique. Un autre présentera le réseau actuel d'adduction d'eau potable et son fonctionnement, complété par des informations sur les investissements effectués depuis 10 ans, sur les coûts de fonctionnement, les modes de facturation et la fiscalité sur l'eau. Les perspectives d'évolution de la maîtrise d'ouvrage des systèmes villageois autonomes comme le nôtre seront évoquées.

à suivre...



DU SOLAIRE AU VILLAGE ?

L'équipe municipale a rencontré des membres de l'ACERPA, Association Citoyenne pour les Energie Renouvelables de la Plaine de l'Ain. Désireux d'agir à une échelle locale et d'être acteur des mutations de notre société, ses membres ont créé une société coopérative Pl'Ain d'Energie rassemblant des citoyens et des acteurs locaux, pour développer le solaire sur les toits publics.

Suite à cette rencontre, nous avons déposé un Appel à Manifestation d'Interêt pour la mise à disposition du toit de la salle des fêtes pour une exploitation de l'énergie solaire.

Et ensuite ?

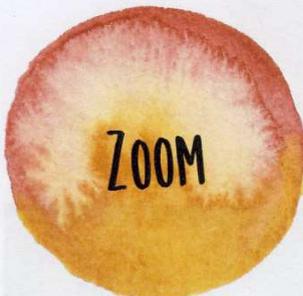
Une étude sera réalisée pour savoir si le toit de la salle polyvalente de Bourbouillon est adapté. Si c'est le cas, l'exploitant retenu installera à ses frais l'ensemble des panneaux ; le toit lui sera loué pour une somme symbolique. Durant 30 années, les panneaux seront exploités. L'électricité produite sera revendue sur le réseau général. Ce projet ne coûte rien à la commune puisque l'ensemble des frais sont à la charge de l'exploitant.

Au bout de ces 30 années ?

Les panneaux appartiendront à la commune ainsi que les capacités d'exploitation. En cas de démontage des panneaux, la remise en état est à la charge de l'exploitant.

Pourquoi s'engager dans ce projet ?

Face aux enjeux climatiques et énergétiques d'aujourd'hui, soutenir des initiatives locales en matière d'énergie renouvelables maitrisables et rapidement opérationnelles c'est contribuer à la mise en oeuvre de solutions efficaces et contribuer à leur diffusion par l'exemple. Devant l'absence de prise de risques financier pour notre commune, nous avons fait le choix de soutenir cette initiative.



EXTINCTION DES ÉCLAIRAGES PUBLICS



La commune a entamé une réflexion sur les éclairages publics de notre village.
Premier pas : l'extinction des éclairages publics.

Plusieurs raisons à cela :

économiser l'énergie - La mise aux normes et le réglage des horloges astronomiques qui régissent l'éclairage public de notre village a un coût d'environ 2500 euros. Mais grâce à cette extinction, nous réaliserons une économie de 1000 euros par an ! Soit 50% du montant imputé aux éclairages publics.

protéger la biodiversité - Les éclairages publics ont un impact sur la faune sauvage (perturbation des insectes nocturnes, fragmentation des habitats des animaux nocturnes...) mais aussi sur la flore.

garantir une meilleure qualité de vie - Une luminosité excessive a un impact sur la qualité du sommeil.

préserver le ciel nocturne - Parce qu'un ciel sans lumières artificielles est un ciel rempli d'étoiles...

Dès que les horloges astronomiques seront réglées (dates non définies à ce jour), les éclairages publics seront éteints de 23h à 5h du matin. **Vous recevrez l'information dans vos boîtes aux lettres.**

C'EST DE SAISON

Le coucou chante et le temps des balades printanières est revenu.

Voici quelques rencontres au détour d'un chemin... car les habitants de notre village sont plus nombreux que nous ne l'imaginons...



Au coeur du village, dans l'Oiselon vit le Cincle Plongeur. De la taille d'un merle, cet oiseau a la particularité de marcher sous l'eau ! Il plonge sous l'eau et se sert de la force du contre-courant de la rivière pour rester plaqué au fond et ainsi chasser à loisir les larves aquatiques qui vivent là.

Au cours de vos promenades, dans les ruisseaux au détour d'un chemin vous pouvez observer la larve de salamandre. La salamandre se reproduit dans les petits cours d'eau de notre village. Sa larve est facilement reconnaissable par les tâches blanches à la base de ses pattes. Ainsi, si vous l'observez vue d'au dessus, sur un fond clair, vous pourriez croire que ses pattes sont détachées de son corps !

Au bout de quelques mois, la salamandre sera suffisamment mûre pour partir vivre sa vie en milieu forestier.



DU COTÉ DES JEUNES

Une nouvelle association est en train de se mettre en place à L'Abergement-de-Varey : l'association des jeunes !



Lucile, Julie, Titouan, Théo, Boris, Tao, Julien et Mohéli ont décidé de fonder cette association dans le but de réunir les jeunes et d'apporter encore un peu plus de vie au village (des courses d'orientation, des soirées camping, des randonnées...).

Une journée d'inauguration est prévue, dès que les conditions sanitaires le permettront.

Pour plus de renseignements, surveillez vos boîtes aux lettres ! Nous vous ferons parvenir un flyer en temps et en heure.

En espérant vous voir bientôt,

les jeunes du village.

ILS HABITENT
ICI

LES GÎTES AU VILLAGE



Notre village compte maintenant trois lieux d'hébergement depuis l'ouverture d'un tout nouveau gîte :

Les Granges de la Forêt

Dans le quartier de la Forêt, un nouveau gîte saisonnier « Les Granges de la Forêt » vient de voir le jour ! Il fonctionnera du 1er Mai au 15 Octobre. Le bâtiment situé au 228 montée de la Forêt, offre sur 160m2 et pour 8 personnes maximum, 2 étages complètement aménagés et meublés avec 2 chambres et 2 salles de bain, 3 zones salon, salle à manger, cuisine, bibliothèque, jeux de société, vidéothèque, internet haut débit, 2000m2 de terrain paysagé avec un terrain de pétanque et une terrasse ayant vue sur la vallée et aménagé avec 2 pergolas, une avec table de pique-nique et barbecue, l'autre avec un salon de jardin.

Pour plus de détails et les conditions de location voir le site: www.lesgrangesdelaforet.com

Contact: lesgrangesdelaforet@gmail.com - Jean-Manuel Simond Tel: 06 06 82 8000

Location à la semaine, mais pour des périodes plus courte ou sortant du cadre normal, nous contacter.

Deux autres adresses dans notre beau village, 2 logements à louer en Airbnb :

Chez Odile Boudot

Studio indépendant à louer pour des personnes en déplacements longs- 1 à 2 couchages

Contact : 06.30.13.86.51

Chez Gaël Haessler

Logement indépendant jusqu'à 4 personnes- pour week-end ou vacances

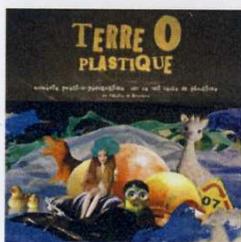
Contact : 06.37.17.62.04

AGENDA

HÉRISSEONS-NOUS ! ... À L'AUTOMNE



Nous vous annonçons notre participation au festival "Hérissons-nous !" (spectacles à l'intention des enfants et des jeunes). Bien sûr, nous avons dû tout annuler, mais ce n'est que partie remise !



Le 12 septembre

Terre O Plastique

de l'Atelier du Réverbère

La représentation théâtrale se doublera d'une après-midi de sensibilisation au recyclage des déchets plastiques au travers d'activités ludiques et créatives.

Le 23 octobre

Oh Flûte, Quel caractère !

Spectacle musical, réjouissant et instructif de Matthieu Bertaud.





AGENDA



DES ATELIERS À LA BIBLIOTHÈQUE

Notre bibliothèque devient de plus en plus accueillante. Un confortable canapé vous permet une "pause lecture" agréable. Bientôt cette bibliothèque servira de point de rencontre. On pourra y boire un thé ou un café et s'y retrouver pour une partie de cartes ou de scrabble (les jeux seront mis à disposition sur place). On peut rêver à des après-midi de dimanche autour de jeux (tournois ou simple rencontre...).

→ Pour commencer, John Charbonnier propose une **initiation au jeu d'échec**. Quatre à six séances pour des groupes de 6 personnes les mercredis après-midi. Le premier cycle a commencé début mai. Si vous êtes intéressés, vous pouvez le contacter par mail : john.charbonnier@laposte.net

→ Puis dès le 15 mai, Michèle Delorme animera des **ateliers "contes"**, les samedis de 10h à 11h30, ouverts à tous.



LE MARGOULLAT SE DÉCONFINE !!



Un printemps déconfiné ? Le Margouillat va se réveiller !

Et si les conditions le permettent, l'association va vous proposer de beaux moments de retrouvailles !

1er week-end de juin : le dimanche 6 juin

Tournoi de Ping-pong

à la salle des fêtes

1er week-end de Juillet : le dimanche 4 juillet

Tournoi de Pétanque

Et nous espérons pouvoir fêter les 6 ans de l'association le premier week-end de septembre !

Plus d'informations par voie d'affichage !!!

INFOS PRATIQUES

FIBRE OPTIQUE



Dans le cadre du déploiement du réseau de fibre optique Li@in, Monsieur le Président du SIEA, nous fait savoir que le groupement AXIONE/BOUYGUES ES/RESONANCE est missionné pour des interventions sur notre commune.

Pour information, le SIEA a ouvert 166 lignes raccordables sur notre commune en novembre 2018, et seulement moins de 10% de nos habitants, ont souscrit un abonnement auprès des opérateurs partenaires.

C'est avec la recette des abonnements que le SIEA finance le programme de déploiement.

Rappelons que le Maire n'a aucune autorité sur le programme de déploiement du réseau de la fibre optique Li@in, que les impératifs techniques et financiers sont de l'entière compétence du SIEA.

BUDGET 2021

Le mercredi 14 avril 2021, le Conseil Municipal a voté les budgets :

Pour le budget principal:

La section "fonctionnement" est équilibrée en recettes et dépenses à 235 623 €

La section "investissement" est équilibrée en recettes et dépenses à 471 016 €

Pour le budget de l'eau:

La section "fonctionnement" est équilibrée en recettes et dépenses à 206 370 €

La section "investissement" est équilibrée en recettes et dépenses à 798472 €

DÉGRADATIONS

Nous avons constaté de nombreuses dégradations, indépendantes des locations, sur la salle des fêtes (porte fracturée, applique extérieure cassée, vitres endommagées, ...), sur des bâtiments communaux et le camion de la commune. Pour rappel, les toitures des fours et fontaines ne sont pas faites pour que l'on marche dessus, les tuiles cassent sous le poids d'une personne ou glissent ce qui provoque des fuites et la dégradation des voûtes des fours. La commune n'a pas les moyens de refaire les toitures de notre petit patrimoine pour pallier les dégradations, d'autant que la plupart sont neuves. Le coût engendré par toutes les réparations répétées pourrait conduire à une hausse des impôts locaux, les finances communales ne sont pas extensibles !

LOCATION SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal a décidé de revaloriser les tarifs de la salle des fêtes afin de mieux amortir les frais de fonctionnement (chauffage, eau, gaz, électricité...) :

Descriptif	Associations locales	Abergementais (payant une taxe locale)	Autres
Montant des chèques de Caution : à verser en Mairie à la réservation	800 €	800 €	800 €
LOT 1 : Salle	1 ^{ère} utilisation 30 €		
Du vendredi 8h au dimanche 20h	145 €*	225 €	450 €
Du samedi 8h au dimanche 20h	100 €*	195 €	390 €
Journée de 8h à 20h du lundi au jeudi	30 €	75 €	150 €
LOT 2 : Vaisselle	30 €	30 €	30 €

*A partir de la deuxième utilisation par année civile

Concernant la location il est rappelé que la salle étant située au centre du village, les locataires ont l'obligation de prêter attention à la tranquillité du voisinage en respectant la réglementation en vigueur.

Les salles de la Mairie, dont les tarifs restent inchangés, ne seront plus louées aux particuliers du village qu'en journée de 8h à 20h. Les associations du village conservent le mode de fonctionnement antérieur dans le respect de la réglementation énoncée ci-dessus.

TAXE FONCIÈRE

Suite à la décision du Président de la République de supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales, qui entraîne une perte de recettes pour la commune, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera transférée à la commune.

Ainsi, le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux voté par le conseil départemental, garantissant ainsi que le contribuable soit assujéti au même taux global de la taxe foncière qu'auparavant.

Le budget communal fait face chaque année à une diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'état, soit près de 50% en moins sur le dernier mandat, passant de 34 200 à 17 800 €, Pour cette raison et pour équilibrer le budget, le conseil municipal a décidé de majorer le taux de la taxe foncière bâtie de 2%, ce dernier n'avait pas été augmenté depuis 2009.

Le taux de la taxe foncière non bâtie n'a pas changé.

INFOS PRATIQUES

SPANC

ASSAINISSEMENT AUTONOME

Certaines maisons du village ne peuvent pas être reliées au réseau de collecte des eaux usées et par conséquent sont équipées d'assainissement autonome. Ces aménagements doivent être contrôlés tous les 4 ans par le SPANC de votre territoire. Jusqu'à ce jour, celui-ci était un service du SIABVA (Syndicat Intercommunal de l'Albarine et de la Basse Vallée de l'Ain). Désormais, il sera logé à la Communauté de Communes des Rives de l'Ain et Pays de Cerdon.

DÉCÈS

Madame Simone CHAMARD épouse BEAUCHARD est décédée le 09/11/2020

Madame Simone PIED-TROTIGNON épouse TURC est décédée le 10/01/2021

Monsieur René PIEGAY est décédé le 30/01/2021

Madame TUDEROT née Bigot est décédée le 23/01/21

Nous présentons nos condoléances à leurs proches.

NOUVEAUX ARRIVANTS

QUEMIN Loïc et CORDONNIER Estelle se sont installés Chez Chabois,

BRUNET Paul à Dalivoy.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village !

NAISSANCE

Louise AMADEI est née le 24 avril dernier, fille de Marco AMADEI et d'Aymée GAUDIN.

Belle vie à elle !

ELECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Les élections régionales et départementales auront toutes deux lieu les mêmes jours : les 20 juin et le 27 juin

Vous avez jusqu'au 14 mai pour vous inscrire sur les listes électorales !

IMPORTANT

nous avons besoin de volontaires pour aider à tenir les bureaux de vote (créneaux de 2h30 entre 8h et 18h).

Merci de prendre contact avec la mairie !

POUBELLES JAUNES 2021

Mai 2021

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin 2021

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JULIET 2021

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT 2021

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE 2021

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			



VOTRE
MAIRIE
EST
OUVERTE

téléphone : 04 74 36 89 79

lundi et vendredi 14h à 17h
mercredi 9h à 12h
samedi 9h à 11h